



# Avis de la Municipalité

## DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 16 décembre 2020, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur Michel Racine, a décidé :

- d'accepter le rapport municipal n° 03/20 concernant le postulat de M. Pache et consorts intitulé « Saint-Sulpice en route pour l'automobile individuelle électrique »;
- d'accepter le préavis municipal n° 18/20 concernant le budget communal pour l'exercice 2021 ;

Le Secrétaire :

*p. o. Roberto*

N. Ray

Saint-Sulpice, le 17 décembre 2020